



Demande de liquidation du compte pilier 3a/des placements en titres

No du compte pilier 3a

Nom

Prénom

Résidence fiscale:

Rue

NPA

Lieu/Pays

Vente de

Date de la vente (Vente uniquement le mercredi, les commandes de Deadline, à la veille 17.00 heures.)

de (nombre) parts

de la totalité de la position

LPP Production

LPP Rendement

LPP Croissance

LPP Futur

LPP Actions 80 – non conforme à l'OPP2

LPP Durable Rendement

LPP Durable

Important: La vente est exécutée uniquement après réception d'une documentation complète.

Merci pour compléter le point 1, 2 ou 3 ci-dessous; conjoint/partenaire = personnes mariées et partenaires enregistrés au sens de la loi sur le partenariat (LPart)

1. Transfert à une autre fondation de pilier 3a³

(attestation d'affiliation et bulletin de versement de la nouvelle institution de prévoyance/pas de transfert partiel)

2. Rachat de la caisse de pension³

(en cas de virement partiel, confirmation ou décompte de la caisse de pension nécessaire)

Nom et adresse de la nouvelle institution de prévoyance

No du compte bancaire

Montant en CHF

No de réf./no du contrat

Compte postal

BV annexé

³ Copie actuel du passeport / carte d'identité signé/e du client (devant et derrière)



3. Versement anticipé de l'avoir pilier 3a (pas de versement partiel)

Motif du versement (veuillez cocher ce qui convient et joindre une copie des documents requis)

- Départ à la retraite^{1, 3, 4, 5, 6} (âge de la retraite AVS, au max. 5 ans avant ou après, tant qu'on travaille, au plus tard 69/70 ans)
- Départ définitif de la Suisse^{1, 2, 3, 4, 6}
- Signature du client attestée officiellement impératif
 - attestation de départ du contrôle des habitants (établie il y a moins de 3 mois) et confirmation de la résidence (établie il y a moins de 3 mois)
 - Le travailleur transfrontalier doit ajouter la confirmation de la résidence (établie il y a moins de 3 mois), l'annulation autorisation-G et l'auto-déclaration du preneur de prévoyance qu'il ne travaille plus en Suisse.
 - Pour le traitement de la demande une commission (CHF 300.00) sera débitée directement du compte pilier 3a.
- Faible montant^{1, 3, 4, 5, 6} (inférieur à la contribution annuelle)
- Début d'une (autre) activité lucrative indépendante^{1, 2, 3, 4, 6}
(versement possible uniquement dans l'année qui suit le début de l'activité indépendante!)
- attestation de la caisse de compensation AVS et copie formulaire d'inscription AVS qu'il s'agit d'une activité principale
 - confirmation signée de votre main que vous n'êtes plus soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire en tant que salarié
- Invalidité^{1, 3, 4, 5, 6} (à 70% au moins au sens de l'AI)
- décision actuelle de l'AI (pas antérieure à 2 ans)
- Décès du preneur de prévoyance (à ajouter par les héritiers)
- certificat d'héritier
 - copie actuel du passeport / carte d'identité signé/e des héritiers

Pour le paiement à l'étranger envoyer copie en-tête de la banque avec compte bancaire

Nom et adresse de la banque

N° IBAN-Banque /-Poste

Au nom de

SWIFT

BV annexé

¹ Signature et copie actuel du passeport / carte d'identité signé/e (devant et derrière) du conjoint/partenaire enregistré indispensable, partenariat enregistré s'il vous plaît joindre copie du certificat de partenariat

² Signature du conjoint ou du partenaire enregistré attestée officiellement impératif

³ Copie actuel du passeport / carte d'identité signé/e du client (devant et derrière)

⁴ Certificat d'état civil actuel (pas antérieure à 3 mois)

⁵ Pour paiement à l'étranger signature attestée officiellement impératif

⁶ Les documents soumis officiellement indiquer avec adresse, n° de téléphone et e-mail du contact



Retrait anticipé d'avoirs de prévoyance selon la loi fédérale sur l'encouragement à la propriété du logement^{1,3,4,5, 6}

Retrait anticipé

Avoir partiel de CHF _____

Avoir accumulé à la date de versement

maintien du compte

liquidation du compte

Retrait anticipé au cours des 5 dernières années Montant en CHF _____ Versé le _____

Mise en gage

Montant en CHF _____

(joindre une copie du contrat de mise en gage de la banque)

Utilisation

Construction/acquisition

Participation

Remboursement hypothèque

En cas de participation

Coopérative immobilière

Société de locataires

Prêt

Les parts et les titres de participation analogues doivent être déposés auprès de la J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a.

Genre d'objet

Appartement

Maison individuelle

Je confirme que le retrait anticipé ou la mise en gage sera utilisé pour financer un logement à usage propre.

Forme de propriété

Propriété exclusive

Copropriété _____

En main commune avec le
conjoint/partenaire

Droit relatif aux constructions

¹ Signature et copie actuel du passeport / carte d'identité signé/e (devant et derrière) du conjoint/partenaire enregistré indispensable, partenariat enregistré s'il vous plaît joindre copie du certificat de partenariat

³ Copie actuel du passeport / carte d'identité signé/e du client (devant et derrière)

⁴ Certificat d'état civil actuel (pas antérieure à 3 mois)

⁵ Pour paiement à l'étranger signature attestée officiellement impératif

⁶ Les documents soumis officiellement indiquer avec adresse, n° de téléphone et e-mail du contact



Documents joints à titre de preuve de l'utilisation des fonds (impératif)

- Copie du contract d'achat ou Extrait actuel du registre foncier
(avec no du feuillet)
- Attestation de la banque concernant l'emploi des fonds

Nom et adresse du créancier hypothécaire

Compte hypothécaire no _____ Date de versement souhaitée _____ BV annexé
(compte privé exclu)

Confirmation

Le preneur de prévoyance soussigné et son conjoint/partenaire confirment

- qu'ils ont été informés des impôts à payer immédiatement sur le versement anticipé de l'avoir de prévoyance.
- qu'ils ont autorisé la J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a à se procurer d'autres renseignements si nécessaire.
- que les indications ci-dessus et les documents produits sont corrects et complets.

Lorsque la demande de mise en gage/de retrait est en relation avec l'acquisition d'un logement, ils confirment en outre

- qu'ils ont reçu le règlement de la J. Safra Sarasin Fondation pilier 3a ainsi que son annexe et ont pris connaissance des dispositions relatives à l'encouragement à la propriété du logement au moyen de l'avoir prévoyance liée pilier 3a.
- que dû au fait qu'ils n'y a pas la possibilité d'un remboursement au pilier 3a du paiement anticipé, il n'est pas nécessaire d'inclure une notice de restriction d'aliénation au registre foncier.
- qu'ils sont conscients qu'une commission (frais propriété du logement CHF 300.-) débitée directement du compte pilier 3a est perçue pour le traitement de la demande.

Lieu, date _____ Etat civil _____ No de tél. _____ Signature du client _____

Uniquement pour les personnes mariées et les partenaires enregistrés

Lieu, date _____ Nom, prénom du conjoint/partenaire _____ No de tél. _____ Signature du conjoint/partenaire _____

Uniquement en cas de décès

Lieu, date _____ Nom, prénom des héritiers _____ No de tél. _____ Signature des héritiers _____